

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
COMMUNE DE NORGES-LA-VILLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU N°6 Séance du 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Fabien CARD, Nathalie BERLAND, Sylvain POITOUT, Anita SAUTIER, Yann SPINLER, Anne DUFOULON, Cyril HATEM, Agnès ENGEL, Jocelyne MANENTI, Stéphanie LERONDEAU, Arthur BECKER.

Absents ayant donné pouvoir :

Laurent CAPDEVIELLE-PERE donne pouvoir à Sylvain POITOUT.
Marjorie RIMBAULT donne pouvoir à Anita SAUTIER.

Absents excusés :

Hubert LOUIS.
Laurent CAPDEVIELLE-PERE.
Marjorie RIMBAULT.

Secrétaire de séance :

Anita SAUTIER.

Ordre du jour :

1. Avis sur la modification des limites cadastrales entre Marsannay le Bois et Norges la Ville.
2. Signature d'un compromis de vente et la vente des parcelles cadastrées ZI 351 352 353 354 355 pour une surface de 14 800m².
3. Demande de subvention pour l'extension de la vidéosurveillance.
 - Parc du Château.
 - Vivier de la Source.
4. Divers.

1- Avis sur la modification des limites cadastrales entre Marsannay le Bois et Norges la Ville.

La modification consiste à un échange de parcelles entre les 2 communes pour tenir compte du remembrement. Cet échange se fait à surface identique (voir plan joint).

Dans le cadre de ce remembrement une sortie de la départementale est prévue dans le sens Langres Dijon. Cette sortie réservée aux tracteurs permettra à terme de limiter la circulation de ceux-ci dans la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'unanimité pour la modification des limites cadastrales entre Marsannay le Bois et Norges la Ville.

Vote pour : 13.

Vote contre : 0.

Abstention : 0.

2- Signature d'un compromis de vente des parcelles cadastrées ZI 351 352 353 354 355 représentant une surface de 14 800m².

L'aménagement de la zone (construction locaux commerciaux) sera réalisé par la société Sainte Jeanne Immobilier. La décision concernant ses travaux devra être prise rapidement au risque de perdre le droit de construire. M. Spinnler remarque qu'aucune information n'a été faite sur ce sujet, et qu'il souhaite la mise en place d'un cahier des charges avant la vente. M. le Maire apporte la réponse suivante : cela sera fait avec la société Sainte Jeanne Immobilier à la signature du compromis. Cette zone sera réalisée à part égales entre surface commerciale et artisanale.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstention : 1 (Yann Spinnler).

3- Demande de subvention pour l'extension de la vidéosurveillance : Parc du Château / Vivier de la Source.

La demande d'autorisation a été faite auprès de la préfecture de la Côte d'Or. A l'issue du retour, la subvention sera demandée auprès du conseil départemental et du FIPD.

Vote pour : 12.

Vote contre : 0.

Abstention : 1 (Agnès Engel).

4- Divers.

- 1- Statue de l'Abbé Pierre : suite aux révélations parues dans les médias, le Maire propose l'enlèvement de la statue de l'Abbé Pierre. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition. La statue sera stockée à l'atelier municipal.
- 2- Un chaussidou est prévu entre Norges-la-Ville et Saint Julien avec un marquage au sol de bandes cyclables de chaque côté courant 2025. Le budget de Norges-la-Ville est estimé à 17000€ HT subventionné à hauteur de 50% par le département. Cet aménagement a pour objectif de faciliter les déplacements des cyclistes et de réduire la vitesse des automobilistes.
- 3- La semaine bleue sera organisée du 30/09 au 4/10/2024. Les informations seront diffusées prochainement.

Vote pour : 13.

Vote contre : 0.

Abstention : 0.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

22H00

Le Maire
Denis MAILLER